

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017 à 20H15

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

CHAVANEL Laurent - DUTREMBLE Gilles - GAUDET Charles - LACOMBRE Henri Gabriel - RUAUX Eveline - RYCHLIK Jean-Louis - SAUNIER Renée - SCHIAVONE Pascal - BEY Ophélie - BOUDRY Véronique - QUILLIVIC Eliane - DIRY Jean-Charles - LOMBARD Nathalie - DUMAS Martine - RIZET Jean-Pierre - SHIAVONE Pascal

AVAIENT DONNE POUVOIR : LARUE Philippe à RIZET Jean-Pierre
PUZENAT Jessica à QUILLIVIC Eliane
CORNELOUP Séverine à SAUNIER Renée

Un scrutin a eu lieu, Jean Pierre RIZET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Une différence a été constatée par la trésorerie entre le vote du budget et le document budgétaire qui lui a été fourni.

Le tableau suivant représente les modifications demandées par la trésorerie pour rééquilibrer les données budgétaires.

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Articles		Articles		Articles		Articles	
023	-3 999,47	002	22 461,35			1068	3999,47
615221	-10 516,18	73995	-33 475,00			021	-3999,47
7391171	3 502,00						
	- 11 013,65		- 11 013,65				0,00

En recette de fonctionnement l'article 73995 (dégrèvement jeunes agriculteurs) d'un montant de 33 475 € n'a plus lieu d'être en 2017.

En dépense de fonctionnement l'article 7391171 d'un montant de 3 502 € représente un reliquat de 2016.

Rappel des autres articles :

- 002 Excédent de fonctionnement reporté
- 021 virement de la section de fonctionnement
- 023 virement à la section d'investissement
- 1068 couverture du déficit d'investissement reporté
- 615221 Bâtiments publics

ACCORD avec 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

DECISION CONCERNANT LES RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire expose les éléments qui acteront du retour à la semaine de 4 jours comme proposé par le nouveau décret. Des conseils d'école extraordinaires ont eu lieu dans les 4 écoles et se sont prononcés à l'unanimité en faveur du retour à la semaine de 4 jours, de même que les parents de tous les enfants scolarisés consultés par questionnaire. Les écoles de Rozelay ont proposé de modifier les horaires à savoir 8h30-11h30 et 13h30-16h30 pour permettre aux enfants qui mangent au restaurant scolaire d'avoir un peu plus de temps.

En conséquence, le conseil municipal se prononce :

- pour le retour à la semaine de 4 jours, transmet cet avis au DASEN et la décision finale sera prise en Conseil Départemental de l'Education Nationale le 4 juillet.
- pour la modification des horaires aux écoles de Rozelay

ACCORD à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire en profite pour informer de la démarche de certains élus qui sont allés manifester au collège de GENELARD contre la suppression d'une classe.

DELIBERATION CONCERNANT L'INDEMNITE DE FIXATION DES ELUS

Le 28 avril 2014, une délibération a été prise fixant les pourcentages de l'indemnité des élus, conformément à l'indice brut de 1015. Depuis le 01 janvier 2017, cet indice brut terminal est passé à 1022.

Une nouvelle délibération est nécessaire qui prendra en compte l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision.

ACCORD avec 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Un agent qui travaille à l'accueil de la mairie vient de passer un examen professionnel pour devenir adjoint administratif 1^{ère} classe.

En cas de réussite à l'examen, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 1^{er} classe de manière à la nommer sur ce poste au 01 juillet 2017. En parallèle, le poste d'adjoint administratif sera fermé.

ACCORD à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Proposition de motion concernant la coronographie-angioplastie à CHALON :

Le Conseil Municipal s'est ému de la situation actuelle de l'hôpital de Chalon sur Saône et des risques de fermeture de son Unité de Soins Intensifs Cardiologiques.

Il attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de cette structure pour la prise en charge des administrés de sa commune.

Le Conseil Municipal souhaite le renforcement de l'Unité de Soins Intensifs Cardiologiques avec l'ouverture d'un centre d'angioplastie coronaire à Chalon sur Saône, pour permettre une prise en charge conforme aux standards actuels.

Distribution de l'INFOS + de juin 2017

L'ensemble de la distribution est effectuée. Comme les années précédentes ce sont les conseillers municipaux qui s'en sont chargés.

L'ordre du jour étant terminé, la séance peut être levée à 21h

Secrétaire de séance

JEAN PIERRE RIZET